

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-013574

166584

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Matricule : 8812

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TARHALI ABDURRAHMANUS

Date de naissance : 04/11/1966

Adresse : 100. BURGOS MARIT

Tél. : 06 55 59 22 15 Total des frais engagés : 290,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr LEMSEFFER Abdellah  
Gynécologue-Obstétricien  
52, Boulevard Zerkouni  
Casablanca

Date de consultation : 05/07/2013

Nom et prénom du malade : Bourzatine Marie Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Toxémie / néphropathie

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente déclaration sont exacts et sincères. Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/07/2013 Le : 01/06/2013

Signature de l'assuré :

Signature de l'agent :

Signature de l'assureur :

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/5/23	G	G		<i>Dr LEMSEFFER Aude Gynécologue-Obstétricien 52, Boulevard Zerkouni Casablanca</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>DR LOUAN Laboratoire d'analyses médicales - Dr. May Abdelah - Casa 2017/06 - Fax: 0322208103</i>	23/5/23	B 200 t PC	290 D

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	DATE DU DEVIS
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**CR**

مصحة ريفيرا  
**CLINIQUE RIVIERA**

Dr LEMSEFFER Abdeljalil  
Gynécologue-Obstétricien  
52, Boulevard Zerkouni  
Casablanca

Casablanca le .....

23/05/23

Mme MOUNTASSIR Mariem

- NFS + Plaquettes

- TP

- TCK

- Fibrinogen



مختبر التحاليل الصيدلانية  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
LABOMAC  
Dr. Abdellah Beldjedid - Biologiste  
40, Avenue Moulay Abdellah - Casa  
Tél: 0522 26 83 00 - 0522 26 83 01  
Fax: 0522 26 83 02

Dr LEMSEFFER Abdeljalil  
Gynécologue-Obstétricien  
52, Boulevard Zerkouni  
Casablanca

INP : 093001980  
IF : 706552  
ICE : 001654761000041

## FACTURE

CASABLANCA le 23-05-2023

**CLINIQUE RIVIERA**  
**Mme Mariem MOUNTASSIR**  
Prescripteur : Dr RIVIERA CLINIQUE

### Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Prélèvement sanguin	E22	E
0216	Numération formule	B80	B
0233	Fibrinogène	B40	B
0236	Taux de prothrombine	B40	B
0239	Temps de céphaline: TCK	B40	B

Total des B : 200

TOTAL DOSSIER : 290.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent quatre-vingt-dix dirhams .

مختبر التحاليل الطبية لوماك  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
Dr Noureddine LOUANJLI  
Dr. LOUANJLI Noureddine - Biologiste  
40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casa  
Tél : 0522 49 74 40 - 0522 21 77 03 - 0522 26 83 88

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. متحف الأمير مولاي عبد الله - الدا البيضاء - ر.ب. 40  
Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 23-05-2023 à 17:03  
 Code patient : 2305230031  
 Né(e) le : 06-04-1984 (39 ans)



**Mme Mariem MOUNTASSIR**  
 Dossier N° : 2305230163  
 Prescripteur : Dr RIVIERA CLINIQUE

## HEMATOLOGIE

### HEMOGRAMME (Automates : Sysmex XN-2000 et Mindray BC-6800)

"Les valeurs de référence sont automatiquement éditées en fonction de l'âge, du sexe, état physiologique du patient(e) et l'âge de grossesse"

			23-05-2023
<b>Hématies :</b>	<b>2.55</b>	M/mm <sup>3</sup>	2.63
Hémoglobine :	7.2	g/dL	7.5
Hématocrite :	21.2	%	21.8
VGM :	83	fL	83
TCMH :	28	pg	29
CCMH :	34.0	g/dL	34.4
RDW-CV :	13.8	%	13.1
<b>Leucocytes :</b>	<b>8 090</b>	/mm <sup>3</sup>	10 590
Polynucléaires Neutrophiles :	82	%	84
Soit:	6 634	/mm <sup>3</sup>	8 896
Lymphocytes :	12	%	10
Soit:	971	/mm <sup>3</sup>	1 059
Monocytes :	6	%	6
Soit:	485	/mm <sup>3</sup>	635
Polynucléaires Eosinophiles :	0	%	0
Soit:	0	/mm <sup>3</sup>	0
Polynucléaires Basophiles :	0	%	0
Soit:	0	/mm <sup>3</sup>	0
<b>Plaquettes :</b>	<b>75 000</b>	/mm <sup>3</sup>	55 000

مختبر التحاليل الطبية لبوماك  
 Laboratoire d'Analyses Médicales  
**LABOMAC**  
 Dr. LOUANJI Loureddine - Biologiste  
 40, Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca  
 Tél. +212 34 22 22 14 95 / +212 34 22 47 40 58 - Fax : +212 34 22 26 83 03  
 Validé par: Dr Noureddine LOUANJI

Page 1 / 2

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080.  
 Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 00165476100041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

Date du prélèvement : 23-05-2023 à 17:03  
Code patient : 2305230031  
Né(e) le : 06-04-1984 (39 ans)

**Mme Mariem MOUNTASSIR**  
Dossier N° : 2305230163  
Prescripteur : Dr RIVIERA CLINIQUE

## HEMOSTASE

### Taux de prothrombine ( Patient non traité)

(Chronométrique STAGO – STA Satellite)

23-05-2023

Temps de Quick Patient: <sup>(RC)</sup>	15.8 sec.	33.2
Temps de Quick Témoin:	13.3 sec.	13.3
Taux de Prothrombine <sup>(RC)</sup>	76 %	29
INR (International Normalised Ratio) : <sup>(RC)</sup>	1.19	(<1.30) 2.57

### Temps de céphaline + Activateur

(Chronométrique STAGO – STA Satellite)

23-05-2023

TCA Temps patient	37.8 sec.	55.2
TCA Temps témoin	35.0 sec.	35.0
TCA Ratio patient/témoin	1.08	(<1.20) 1.58

### CONCLUSION

Bilan d'hémostase normal.

### Fibrinogène

(Chronométrique STAGO – STA Satellite)

(RC) : Résultat contrôlé

23-05-2023

1.98 g/L (2.00–4.60) <1.80

Prélèvements à Domicile Tél.: 06 54 35 63 47 / 06 77 06 70 95 / 06 61 78 93 98

40.Rue Prince Moulay Abdellah - Casablanca C.P.20.080. 40. محج الأمير مولاي عبد الله - الدا البيضاء - ر.ب.

Tél.: 05 22 47 33 83 / 05 22 29 77 06 / 05 22 22 14 95 / 05 22 47 40 58 - Fax : 05 22 26 83 03

E-mail : labomac1@gmail.com / n.louanjli@gmail.com - site internet : www.labomac.ma

CNSS : 2102391 / ICE : 001654761000041 / Patente : 33202488 / IF : 41502000

التحاليل الطبية يوماً  
Laboratoire d'Analyses Médicales  
Dr. LOUANJLI LABOMAC  
40, Rue Prince Moulay Abdellah - Biour  
Tél: 0522 29 74 28 / 0522 21 77 / 0522 23 01  
Validé par Dr Noureddine LOUANJLI  
Page 2 / 2